

Annexe 1 : Tableau synthèse des actions du Ministère

ORIENTATION	OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	OBJECTIF ORGANISATIONNEL	ACTION
Orientation 1 : Informer, sensibiliser, éduquer, innover	1. Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	Faire connaître, au sein du Ministère, la Loi sur le développement durable, la nature et la portée de ses seize principes ainsi que la Stratégie gouvernementale de développement durable	Action 1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et formation des personnels de l'administration publique
	Orientation 2 : Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement	4. Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement	Favoriser des environnements sains pour les personnels et clientèles du Ministère et du réseau de la santé et des services sociaux
Action 3 Promouvoir et favoriser l'adoption de saines habitudes alimentaires chez le personnel et les clientèles du Ministère et du réseau de la santé et des services sociaux en offrant des environnements alimentaires sains			
Action 4 Renforcer la qualité et l'efficacité de l'évaluation d'impact des politiques publiques sur la santé en optimisant le recours aux différentes expertises disponibles au Ministère			
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences		Favoriser la création et le maintien d'environnements extérieurs sains et sécuritaires pour les personnels et clientèles concernés	Action 5 Promouvoir les arts et la culture auprès des personnels et des clientèles du Ministère et du réseau de la santé et des services sociaux
			Action 6 Sensibiliser et outiller les gestionnaires de terrain du Ministère, du réseau et de l'administration gouvernementale, afin qu'ils intègrent des pratiques écologiques permettant d'offrir aux clientèles et aux personnels des environnements extérieurs sains et sécuritaires

Annexe 1 : Tableau synthèse des actions du Ministère (suite)

ORIENTATION	OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	OBJECTIF ORGANISATIONNEL	ACTION
<p>Orientation 3 : Produire et consommer de façon responsable</p>	<p>6. Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux</p>	<p>Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables au Ministère</p>	<p>Action 7 Mettre en œuvre au Ministère des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable</p>
		<p>Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables au sein du réseau de la santé et des services sociaux</p>	<p>Action 8 Favoriser et soutenir l'adoption de pratiques permettant une saine gestion des matières résiduelles dans le réseau de la santé et des services sociaux</p>
			<p>Action 9 Soutenir le retraitement des dispositifs médicaux au sein du réseau de la santé et des services sociaux</p>
			<p>Action 10 Favoriser le recours à des critères d'écoresponsabilité pour l'octroi de contrats d'achat de biens et de services dans le réseau de la santé et des services sociaux</p>
	<p>7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services</p>	<p>Optimiser les ressources matérielles utilisées dans le cadre du programme Déficience physique</p>	<p>Action 11 Concevoir et promouvoir auprès du réseau de la santé et des services sociaux et de ses partenaires des critères d'écoresponsabilité pour les projets de construction</p>
	<p>8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (bio-carburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec</p>	<p>Promouvoir l'inclusion d'énergies renouvelables dans le portefeuille énergétique des établissements du réseau de la santé et des services sociaux</p>	<p>Action 12 Accroître la valorisation des aides techniques attribuées dans le cadre du programme d'appareils suppléant à une déficience motrice</p>
		<p>Action 13 Promouvoir et soutenir les projets ayant recours à des énergies renouvelables dans les établissements afin de poursuivre et de bonifier le programme de réduction de l'intensité énergétique et de l'émission des gaz à effet de serre</p>	

Annexe 1 : Tableau synthèse des actions du Ministère (suite)

ORIENTATION	OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	OBJECTIF ORGANISATIONNEL	ACTION
	10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services	Recourir à la normalisation afin d'intégrer de nouvelles technologies ou pratiques écoresponsables dans les activités nécessaires à l'accomplissement de la mission du Ministère	Action 14 À la suite de l'évaluation de l'efficacité d'une nouvelle technologie de chauffage auxiliaire, modifier la norme consensuelle du Bureau de normalisation du Québec relative aux spécifications des ambulances, afin d'y inclure ce nouveau dispositif et de limiter ainsi la marche au ralenti en périodes froides
Orientation 6 : Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	Accompagner et soutenir le réseau de la santé et des services sociaux dans ses démarches en développement durable	Action 15 Promouvoir la démarche gouvernementale de développement durable auprès du réseau de la santé et des services sociaux par la sensibilisation, la diffusion et la mise en commun du savoir et de l'expertise dans le domaine
	20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience	Assurer l'adaptation des infrastructures et des services régionaux offerts aux personnes âgées	Action 16 S'assurer de la mise en œuvre des ententes spécifiques signées avec les conférences régionales des élus